

Image not found or type unknown



transcription mariage; adoption

Par **frarou**, le **17/07/2010** à **17:50**

Bonjour,

Mon cas est un peu compliqué mais je vais essayer d'être claire: Je suis de nationalité française. En 2008 je me suis marié en algérie sans le ccam car je ne connaissais pas. Ensuite j'ai adopté un enfant aujourd'hui qui porte mon nom. Tout ça dans le but de m'installer un temps en algérie. Ayant passé ma vie en france je me rends compte que c'est difficile. Je voudrais donc rentrer en france avec ma femme et mon fils. Que me conseillez vous? Y compris s'il le faut a prendre un avocat. Merci a tous!!! Jattends de vous lire.....